



Port-au-Prince Haïti, le 21 août 2023

Lettre ouverte des organisations de la Société civile haïtienne et Défense des droits humains pour une mise en garde des pays africains contre les méfaits d'une intervention étrangère illégitime en Haïti planifiée par les pays impérialistes

Chers cousins et amis africains,

En tant qu'organisations haïtiennes de la Société civile et de Défense des droits humains axées sur la garantie et la promotion de la démocratie, la défense des droits humains et de la sécurité en Haïti, nous vous écrivons pour tirer la sonnette d'alarme contre un déploiement militaire international cautionné par les pays impérialistes : les États-Unis, le Canada, la France et demandé par le gouvernement illégitime, corrompu et répressif d'Ariel HENRY ; ce sont ces mêmes acteurs qui sont responsables des crises en Haïti. Si la Communauté internationale (les États-Unis, le Canada et la France) veut vraiment protéger les droits humains en Haïti et contribuer à y rétablir la sécurité, elle doit d'abord cesser de soutenir les gouvernements fantoches et donner aux Haïtiens-nes l'espace nécessaire pour mettre en place un gouvernement de transition légitime et compétent. Dans le cas contraire, il s'agira d'une nouvelle action d'ingérence étrangère et coûteuse qui n'apportera pas de stabilité durable aux Haïtiens-nes mais qui, de préférence, renforcera le pouvoir d'un groupe de politiciens antidémocratiques et exploitaires.

Les raisons de notre refus d'une intervention étrangère illégitime en Haïti planifiée par les pays impérialistes sont les suivantes :

Le régime de facto est illégal, corrompu et complice de violations des droits humains

Haïti, qui avait forgé une démocratie naissante à partir d'une dictature brutale soutenue par l'étranger dans les années 1990, n'a aujourd'hui aucun représentant élu. Le gouvernement **de facto** agit dans des conditions de plus en plus infernales pour la majorité de la population. Cette crise est le résultat de douze années de consolidation du pouvoir par des acteurs qui ont délibérément démantelé les mécanismes de démocratie et de justice en Haïti, encouragé la corruption et donné aux gangs le pouvoir d'utiliser la violence contre les civils en toute impunité. Le régime **de facto** du Dr Ariel HENRY est composé de ces mêmes acteurs et n'a aucune légitimité pour gouverner. HENRY a été nommé par des moyens extraconstitutionnels par un Président qui avait lui-même dépassé son mandat et sans l'action parlementaire requise. Sa nomination n'avait pas été finalisée au moment où le Président a été assassiné. Au lieu de cela, Dr HENRY a accédé au pouvoir

plusieurs jours plus tard par le biais d'une annonce du *Core Group*. La population haïtienne s'est opposée à lui dans son rôle de chef d'État **de facto**, sans contrôle ni équilibre. Elle est descendue à plusieurs reprises dans les rues, malgré des conditions dangereuses, pour montrer que Dr HENRY n'avait aucune légitimité aux yeux du peuple haïtien. Son régime a répondu par une force inappropriée. Le Premier Ministre **de facto** Dr Ariel HENRY fait également face à de sérieuses allégations de complicité dans l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 07 juillet 2021; et son régime a permis – et probablement directement facilité – la détérioration de la situation en Haïti. Par exemple, alors que la Communauté internationale concentre ses efforts sur le soutien à la police haïtienne, il existe des preuves de l'infiltration généralisée de la police par les gangs et de sa collusion avec des chefs de gangs tels que Vitelhomme Innocent. Le régime **de facto** ne représente pas les intérêts haïtiens, n'a aucune autorité pour gouverner et est responsable de la création et du maintien de la crise haïtienne. Le régime **de facto** n'a plus l'autorité nécessaire pour demander une intervention. Par conséquent, Dr Ariel HENRY n'a ni la légitimité pour gouverner ni l'autorité légale pour demander une intervention étrangère et ne devrait pas être considéré comme un partenaire crédible pour les efforts internationaux de maintien de la paix.

Une action militaire internationale des États-Unis, du Canada et de la France en collaboration avec le régime de facto ne servira qu'à renforcer la mainmise des acteurs à l'origine de la crise haïtienne sur l'État et à opprimer le peuple haïtien

Une action militaire étrangère en partenariat avec le régime **de facto**, même si elle est étroitement ciblée, ne fera que renforcer le pouvoir du régime **de facto**. Cela perpétuera les schémas de mainmise de l'État et d'impunité qui conduisent à une profonde misère et à l'insécurité en Haïti et réduira l'espace pour la société civile haïtienne et les organisateurs pro-démocratiques, ce qui rendra plus difficile pour le peuple haïtien de réclamer ses droits et la démocratie. Nous ne croyons pas qu'une sécurité durable pour le peuple haïtien puisse être atteinte par cette voie. Les interventions étrangères en Haïti ont également déjà fait leurs preuves en portant atteinte aux civils sans avoir à rendre de comptes - en introduisant le choléra, blessant ou tuant des civils et tout en détruisant des biens lors d'opérations militaires, en perpétrant des actes d'exploitation et d'abus sexuels et laissant les victimes et les enfants qui en résultent sans ressources ou recours, en orientant mal l'aide et en fournissant des infrastructures défectueuses. Un gouvernement légitime a la possibilité d'agir pour orienter les flux d'aide de manière appropriée et assurer des garanties adéquates. Ce gouvernement **de facto** caractérisé par de pratiques de corruption et de massacres populaires, dépendant aussi de la Communauté internationale, n'a jamais manifesté aucun intérêt visant réellement à instaurer un climat de sécurité en Haïti ou représenter les meilleurs intérêts du peuple haïtien. Ces préoccupations sont d'autant plus pressantes que les acteurs étatiques qui ont fait un usage inapproprié de la force et qu'une flambée de choléra qui est en cours au Kenya, pays actuellement candidat à l'intervention.

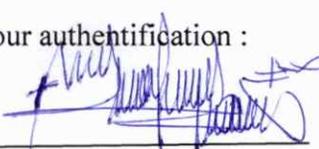
La volonté de la Communauté internationale (les États-Unis, le Canada et la France) d'aider Haïti ne peut justifier une action sciemment nuisible ; une véritable solidarité exige que les

acteurs internationaux commencent par cesser de soutenir les acteurs responsables de la crise haïtienne

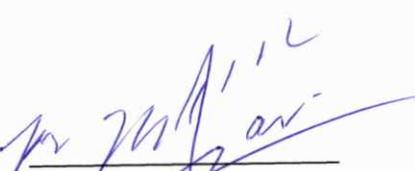
Le soutien international (les États-Unis, le Canada et la France) au gouvernement **de facto**, au détriment de la souveraineté nationale et des droits humains du peuple haïtien, empêche les Haïtiens-nes de trouver un compromis politique susceptible d'amorcer une transition vers la démocratie et la sécurité. Le régime **de facto** exerce un droit de veto efficace en faveur des politiques en matière d'abus de pouvoir qui sont à l'origine de la crise haïtienne, tant qu'il est considéré comme un acteur indispensable par la Communauté internationale (les États-Unis, le Canada et la France). Cela doit cesser afin que les Haïtiens-nes eux-mêmes puissent choisir des dirigeants et une approche transitoire ayant une légitimité populaire. Ce n'est qu'à ce moment-là que la Communauté internationale (les États-Unis, le Canada et la France) pourra apporter un soutien significatif et efficace, que nous saluerons s'il découle de la reconnaissance des Haïtiens-nes en tant que détenteurs souverains des droits humains.

Nous mettons en garde, nos cousins et amis africains, à ne pas rentrer dans les jeux des pays impérialistes (les États-Unis, le Canada et la France) pour des miettes mais, à se solidariser au peuple haïtien. Et du même coup, nous exhortons tous les acteurs à reconnaître les droits du peuple haïtien à la sécurité, à la dignité et à l'autodétermination. Il ressort de ces principes fondamentaux des droits humains qu'une intervention militaire étrangère à la demande et au profit d'un régime **de facto** illégitime, corrompu et répressif est perverse et susceptible de causer de graves préjudices. Elle n'apportera certainement pas une stabilité à long terme en Haïti.

Pour authentification :


Gardy MAISONNEUVE
Sant Karl Lévêque


Mario JOSEPH, Av.
Bureau des Avocats Internationaux


David OXYGENE
MOLEGHAF

Organisation	Représentant.e
Alternative Citoyenne pour la Construction d'un Etat de Droit (ACCED)	Charles Labonté JEAN
Bureau des Avocats Internationaux (BAI)	Mario JOSEPH
Challenger Populaire	Reginald DUMÉ
Ensemble des Citoyens Compétents à la Recherche de l'Egalité des Droits de l'Homme en Haïti (ECCREDHH)	Louimann MACEUS

Etude et Action pour les Droits Humains (EADH)	Montus JOACHIM
Gwoup 105 (G105)	Nicolas PIERRE
Mouvman Ayiti ap Chanje (MACH)	Axel Pierre Richard TIMOGENE
Mouvement de Liberté d'Egalité des Haïtiens pour la Fraternité (MOLEGHAF)	David OXYGENE
Rezo Sivivan Restavèk (RSR)	Mireille Jeune BEAUJOUR
Sant Karl Lévêque (SKL)	Gardy MAISONNEUVE

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Mario JOSEPH, av.

Téléphone : (509) 2943 2106 / 07

Portable et WhatsApp: (509) 3701 9879

Email: mario@ijdh.org / mariohaiti4@gmail.com